

INFO ALLIANCE

25 novembre 2008

EN AVANT TOUTES

Avec les mêmes mots déjà utilisés dans d'autres bulletins INFO: « Le passé est garant de l'avenir », « Continuité », « À vos blocs », « Participe présent », c'est le temps ou jamais de dire « En avant toutes ». Je radote peut-être la même idée depuis quelque temps à savoir que les personnes retraitées et aînées se préoccupent de plus en plus de leurs droits et de leurs intérêts, individuellement, en associations et en regroupements d'associations comme notre Alliance des Associations de Retraités. J'ai rappelé dans les bulletins précédents certains résultats positifs de ces efforts: les Lois 195 et 30, la Loi 27. Cette Loi 27 nous a reconnu, pour les retraités des secteurs public et parapublic, des droits de représentation: la présence de retraités au conseil d'administration de la CARRA, aux comités de retraite du RREGOP et du RRPE. En plus, à chaque fois, ces représentants étaient nommés par les retraités réunis en Groupe de Travail des Associations de Retraités (GTAR). Ce fut aussi le cas pour la nomination des représentants des retraités au comité de travail mis sur pied par l'Assemblée nationale sur les coûts de l'indexation. Les Lois 195 et 30, elles, ont valorisé et élargi les pouvoirs des retraités des comités de retraite des secteurs municipal et privé.

Le gouvernement n'a pas ouvert une « boîte de Pandore » en prenant ces décisions, mais il nous a permis de mettre un pied dans la porte. Pourquoi? Parce que nous avons réussi à présenter une FORCE COMMUNE, une collaboration, peut-être imparfaite, mais assez organisée pour être productive et digne d'écoute.

C'est pour des raisons de conjoncture et non par désintérêt que l'Alliance concentrera désormais ses efforts avec les secteurs public et parapublic, nous l'avons bien expliqué. Ce virage ne doit pas être un recul, mais la continuité de cet ENSEMBLE, de cette force de représentation.

Vous comprenez donc la grande importance de l'assemblée extraordinaire annoncée pour le 05 décembre prochain. Votre présence est donc essentielle. Le droit de vote à cette assemblée est réservé aux associations qui ont versé leur cotisation pour l'année 2008.

Je vous convoque donc officiellement à cette assemblée extraordinaire qui se tiendra:

**LE 05 DÉCEMBRE À 09H30
À L'HÔTEL LE DAUPHIN
600 BOUL. ST-JOSEPH À DRUMMONDVILLE**

Les membres du conseil d'administration ont hâte de vous rencontrer.

André Goulet, président

Case postale 75133

Québec G1Y 3C6 Tél. (418) 658 – 4431 Courriel: alliancedesassociations@bellnet.ca